



## FICHE SIGNALÉTIQUE

### SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

<u>Nom de l'entreprise</u> Nu-Calgon Wholesaler, Inc.	<u>Numéro de téléphone</u> 314-469-7000 / 800-554-5499	<u>CHEMTREC</u> 1-800-424-9300		
<u>Adresse municipale</u> 2008 Altom Court	<u>Ville</u> St. Louis	<u>État</u> MO	<u>Code postal</u> 63146-4151	<u>Dernière mise à jour</u> 28/01/2010
<u>Nom du produit</u> Silicone de qualité alimentaire en aérosol	<u>Numéro du produit</u> 4084-03	<u>Usage du produit</u> Lubrifiant		<u>N° enregistrement EPA</u> S.O.

### SECTION 2 – COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Produit dangereux</u>	<u>% par poids</u>	<u>N° CAS</u>	<u>TLV</u>	<u>PEL</u>
Acétone	35 - 45	67-64-1	750 ppm	1000 ppm
Heptane	25 - 35	142-82-5	400 ppm	500 ppm
Propane	10 - 20	74-98-6	1000 ppm	1000 ppm
Isobutane	10 - 20	75-28-5	800 ppm	800 ppm

### SECTION 3 – IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu de cas d'urgence : DANGER : Extrêmement inflammable. Nocif ou mortel si avalé. Contenant sous pression. Protéger le produit de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures excédant 50°C/122 °F. Tenu éloigné de la flamme nue, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. **Garder hors de la portée des enfants.**

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : Irrite les yeux.

Peau : Le produit peut causer une légère irritation cutanée.

Ingestion : L'aspiration du produit peut causer une pneumonie chimique, ou des nausées.

Inhalation : L'inhalation excessive des vapeurs peut être nocive, et peut causer : maux de tête, étourdissements, asphyxie, des effets anesthésiques et possiblement une perte de connaissance.

Exposition chronique : L'exposition prolongée peut causer des effets chroniques, tels que sur le système nerveux central.

Cancérogénicité : Aucun connu.

État pathologique aggravé par l'exposition : Le produit peut aggraver les problèmes existants des yeux, de la peau ou du système respiratoire supérieur.

### SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Yeux : Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau. Après un rinçage initial, enlever les lentilles cornéennes et continuer de rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un spécialiste.

Peau : Nettoyez avec de l'eau savonneuse. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion : **Ne pas provoquer le vomissement.** Après avoir bien nettoyé la bouche avec de l'eau, boire une grande quantité d'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Inhalation : Placer la victime à l'air frais. Si la victime ne respire pas, appeler le 911 ou l'ambulance, puis donner la respiration artificielle, de préférence bouche à bouche. Consulter un médecin.

## SECTION 5 – LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'éclair** : Aucune donnée.

**Température d'auto-ignition** : Aucune donnée.

**Produits dangereux de combustion** : Monoxydes de carbone.

**Limites d'inflammabilité dans l'air** : S.O.

**Moyens d'extinction** : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), vaporisation de mousse chimique, poudre extinctrice.

**Risques d'incendie et d'explosion** : Contenant sous pression. Protéger le produit de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures excédant 50°C/122 °F.

**Procédures spéciales d'extinction des incendies** : Vaporiser une brume d'eau sur les contenants pour les refroidir. Comme dans tous les cas d'incendie, porter un appareil respiratoire par pression autonome approuvé par MSHA/MIOSH, ou l'équivalent, et un équipement de protection complet.

## SECTION 6 – MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Déversement ou fuite** : Éviter que le produit ne pénètre dans les drains. Le produit ne doit pas être libéré dans l'environnement. Absorber le déversement avec un produit inerte (p. ex. terre ou sable secs), puis placer dans un contenant pour déchets de produits chimiques. Éliminer conformément aux réglementations locales.

## SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Procédures et équipement de manutention** : Porte un équipement protecteur individuel. Ne pas percer ou brûler le contenant, même une fois vide. Ne pas vaporiser sur la flamme nue ou sur tout matériau incandescent.

**Exigences en matière d'entreposage** : **Garder hors de la portée des enfants**. Contenant sous pression. Protéger le produit de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures excédant 50°C/122 °F.

## SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Protection des voies respiratoires** : Lorsque les employés font face à une concentration de produit au-delà de la limite d'exposition admissible, ils doivent porter un appareil respiratoire certifié approprié.

**Protection des yeux** : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Vêtements de protection** : Gants en néoprène.

**Lignes directrices en cas d'exposition** : Consulter la section 2.

**Mesures d'ingénierie spécifiques (tels que ventilation, endroit fermé)** : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les secteurs restreints. Retirer toutes les sources d'ignition du secteur.

## SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect physique</b> : Aérosol.	<b>Point de congélation</b> : S.O.	<b>% de matière volatile par poids</b> : 59,2 %
<b>Couleur</b> : Transparent	<b>Densité de vapeur [air =1]</b> : Non établie.	<b>Taux d'évaporation</b> : >1,0 (eau = 1).
<b>Odeur</b> : Solvant	<b>Pression de la vapeur</b> : Non établie.	<b>Densité</b> : 0,751
<b>Point d'ébullition</b> : S.O.	<b>Solubilité dans l'eau</b> : Partiellement soluble.	<b>pH (concentré)</b> : S.O.

## SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité chimique** : Stable sous des conditions normales.

**Polymérisation dangereuse** : N'aura pas lieu.

**Incompatibilités** : Agents comburants forts.

**Conditions réactives à éviter** : Chaleur, flammes et étincelles. Températures extrêmes et lumière directe du soleil. Ne pas exposer à des températures au-delà de 54 °C/130 °F

**Produits de décomposition** : Monoxydes de carbone.

**SECTION 11 –INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u>N° CAS</u>	<u>N° EINECS</u>	<u>DL 50 de l'ingrédient</u> (Espèce spécifique)	<u>CL 50 de l'ingrédient</u> (Espèce spécifique)
Acétone	67-64-1	Non déterminé	Orale DL 50 rat : 5800 mg/kg	Inhalation CL 50 souris : 44 g/m3/4H;
Heptane	142-82-5	Non déterminé	S.O.	Inhalation CL 50 rat : 103 g/m3/4H
Propane	74-98-6	Non déterminé	S.O.	S.O.
Isobutane	75-28-5	Non déterminé	S.O.	Inhalation CL 50 rat : 57 pph/15M

**SECTION 12 –INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u>Données de toxicité aquatique</u>
Acétone	96 h CL 50 truite arc-en-ciel : 5540 mg/L (statique); 96 h CL 50 menée à grosse tête : 6210 mg/L (à renouvellement continu); 96 h CL 50 crapet arlequin : 8300 mg/L (statique)
Heptane	24 h CL 50 poisson rouge : 4.0 mg/L; 24 h CL 50 gambusie : 4900 mg/L; 96 h CL 50 cichlidé : 375.0 mg/L
Propane	S.O.
Isobutane	S.O.

**SECTION 13 –ÉLIMINATION DU PRODUIT**

Élimination des déchets : Ne doivent pas être libérés dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales.

**SECTION 14 –INFORMATION SUR LE TRANSPORT**

Renseignements spéciaux sur le transport : Aucune donnée.

<u>Jurisdiction</u>	<u>Nom officiel d'expédition</u>	<u>Numéro UN</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Classe de dangers</u>
<b>DOT</b> (Terre)	Bien de consommation ORM-D	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.
<b>OMI</b> (Eau)	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.
<b>OACI</b> (Air)	Aérosol, inflammable	UN1950	Aucune donnée.	2,1

## SECTION 15 – INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

<b>Classe SIMDUT :</b> (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)	A, B1, B2, D2B
<b>Titre III, SARA :</b> ( <i>Superfund Amendments &amp; Reauthorization Act</i> – Modification et nouvelle autorisation de la loi portant sur le Fonds spécial pour l'environnement [É.-U.]	Non
<b>OSHA :</b> ( <i>Occupational Safety &amp; Health Administration</i> – Administration de la santé et de la sécurité au travail [É.-U.]	Consulter la section 2
<b>TSCA :</b> ( <i>Toxic Substance Control Act</i> – Loi réglementant les substances toxiques [É.-U.]	Présentes
<b>COV :</b> (Composé organique volatil)	59,2 %
<b>CPR :</b> ( <i>Canadian Controlled Products Regulations</i> – Règlements canadiens sur les produits contrôlés)	Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits contrôlés.
<b>EINECS :</b> ( <i>European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances</i> – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)	Aucune donnée.
<b>LIS / LES :</b> (Liste intérieure des substances – Liste extérieure des substances)	Présent
<b>CERCLA :</b> ( <i>Comprehensive Environmental Response Compensation &amp; Liability Act</i> – Loi détaillée sur l'intervention environnementale, l'indemnité et la responsabilité [É.-U.]	Acétone –quantité à déclarer : 5000 lb
<b>LDI :</b> (Liste de divulgation des ingrédients)	Aucune donnée.
<b>Classement NFPA (SIMD) :</b> ( <i>National Fire Protection Association</i> – Association nationale de la protection contre les incendies - Système d'identification des matières dangereuses [É.-U.]	Santé : 2 Inflammabilité : 3 Réactivité : 0 Équipement de protection individuel : B

## SECTION 16 – RENSEIGNEMENTS DIVERS

Aucune donnée.

L'information de cette fiche signalétique est fondée sur les données qui sont à notre portée, et jugée exacte. Cependant, Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut garantir, de façon tacite ou exprès, l'exactitude de ces données ou les résultats atteints à la suite de l'usage de ces données. Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut être tenu responsable de toute blessure provenant de l'usage du produit décrit dans cette fiche signalétique.